

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020/091

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Membres absents : 4

Dont membres représentés : 4

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à 18h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jean TELASCO, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Christelle LEBOEUF, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jeannine VIDAL (pouvoir à Jean TELASCO), Liliane HOSTALLIER-SARDA (pouvoir à Pascale PUY), Corinne ROLLAND-MCKENZIE (pouvoir à Karine CAROLA), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à Xavier ROCA)

Secrétaire de séance : Françoise CAMPREDON

Date de la convocation : 28/10/2020

DEMANDE COMPLEMENTAIRE D'ATTRIBUTION D'ARBUSTES
PAR LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

RAPPORTEUR : Jean-Pascal GARDELLE (absence de Corinne ROLLAND-MCKENZIE)

M. Jean-Pascal GARDELLE rappelle la délibération n°2020/081 du 29 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal sollicitait l'attribution de plants de la part de la pépinière départementale pour les lieux suivants : centre de loisirs, déviation de la berne, école maternelle, arboretum, parking du Carrero, parking centre médical et halle des sports.

Suite à l'élagage récent de la haie au Nord du terrain de foot à 7, il est apparu nécessaire de planter une vingtaine de cyprès afin de prolonger la haie existante.

Il a également été jugé opportun, suite à une étude plus approfondie de l'aménagement des abords du skate-park et du city stade, de procéder à la plantation d'une quinzaine d'arbres de variétés diverses.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter auprès de la pépinière départementale un complément de plants afin de mener à bien ces projets de plantations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **DECIDE** de solliciter du Conseil Départemental des P-O la mise à disposition des plants suivants par la pépinière départementale des P-O :

- 30 Cyprès de Provence
- 2 Mélia
- 5 Micocouliers
- 5 Muriers Platanes
- 2 Catalpa Commun
- 2 Albizzia

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.